

PROCES VERBAL DE TIRAGE AU SORT (ATTRIBUTION DE LA TOTALITE DES SIEGES)

des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Le 17 décembre à 15 h 20, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre sis 24 rue du Champ de Foire 58000 NEVERS, se sont réunis les membres du bureau de vote aux Commissions Consultatives Paritaires composé comme suit :

- **Président** : M. RODRIGUEZ Constantin,

Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Champvoux

- **Secrétaire** : FORGET Jean-Michel,

Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Rix

- **Les représentants des organisations syndicales**

- Mme NICOLAS, UNSA
- M. COTON, SNDGCT
- M. VERSABEAU, CGT
- M. YVON, CFDT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique.

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections,

Vu l'arrêté n° 32/2018 en date du 30 mai 2018 fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de catégorie B à 4 représentants titulaires du personnel et à 4 représentants suppléants du personnel,

Vu l'arrêté n° 69/2018 en date du 30 novembre 2018 fixant le jour, l'heure et le lieu du tirage au sort,

Vu les listes électorales de la Commission Consultative Paritaire de catégorie B des agents contractuels des collectivités et établissements affiliés au CDG58,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre n'a pas enregistré de listes de candidats pour la catégorie B, les représentants du personnel doivent être désignés par tirage au sort parmi les électeurs éligibles,

Vu le procès-verbal de carence à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie B en date du 25 octobre 2018,

Considérant que l'attribution des sièges doit être faite par tirage au sort parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité le 17 décembre 2018 en application de l'article 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 qui prévoit que « Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout

électeur à la commission consultative paritaire peut y assister. Le tirage au sort est réalisé par l'autorité territoriale ou son représentant. Si un bureau central de vote a été mis en place, ses membres sont convoqués pour assister au tirage au sort »,

Considérant qu'un tirage au sort en vue de l'attribution des sièges a été annoncé par voie d'affichage au moins huit jours à l'avance dans chaque collectivité affiliée au CDG58 et publié sur le site Internet du CDG58 et que chaque électeur peut y assister,

Considérant qu'il peut être procédé à un tirage au sort avec un nombre de noms supérieurs à celui des sièges à pourvoir afin d'anticiper le cas où certains agents démissionneraient suite à leur nomination,

Conformément aux dispositions de l'article 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur Constantin RODRIGUEZ, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, a procédé à la désignation, par tirage au sort, des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie B parmi les électeurs éligibles, le 17 décembre 2018, à 14 heures 30, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, 24 rue du Champ de Foire 58000 NEVERS, en présence des membres des représentants des principales organisations syndicales, il est procédé au tirage et

sont ainsi désignés, en qualité de :

Représentants titulaires du personnel à la C.C.P. de catégorie B

Nom - Prénom	Collectivité	Titulaires
1.Mme PERRIN Aurélie	DONZY	Titulaire
2.Mme ROQUES Patricia	CC MORVAN SOMMETS GRANDS LACS	Titulaire
3. Mme GIRARD Cécile	DECIZE	Titulaire
4.Mme LIERNEUX MORTREUX Martine	RESO	Titulaire

Représentants suppléants du personnel à la C.C.P. de catégorie B

Nom - Prénom	Collectivité	Suppléants
1. Mme EVE Julie	CC LOIRE VIGNOBLES et NOHAIN	Suppléant
2. Mme FALGOUX Camille	RESO	Suppléant
3. Mme ARRAULT BUREAU Nathalie	NEVERS AGGLOMERATION	Suppléant
4. M.PACCAMICCIO Fabrice	NEVERS AGGLOMERATION	Suppléant

Afin de pourvoir les postes suite à la démission des agents tirés au sort, une liste supplémentaire de représentants du personnel à la C.C.P. de catégorie B (réserve) est établie.

Nom - Prénom	Collectivité
1.M. ZARRICK Amal	SIEEEN
2.Mme MEYER Cécile	LUZY
3.Mme ANDRE DUFOUR Claire Lise	RESO
4.Mme MONTMASSON Isabelle	PETR NIVERNAIS MORVAN
5.M. IGLESISAS Delmiro	RESO

6.M. CLIPET Jason	RESO
7.M. FOREST Mickaël	RESO
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	

OBSERVATIONS

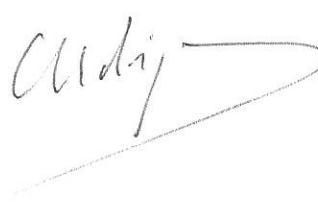
.....NEANT.....

.....

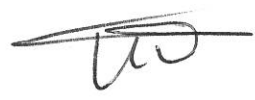
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 décembre 2018 à 16 h 05 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

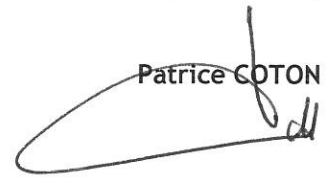
Le Président,
Constantin RODRIGUEZ



Le Secrétaire,
Jean-Michel FORGET

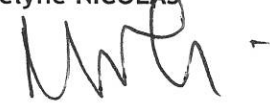


Les représentants des
organisations syndicales,



Patrice COTON

Evelyne NICOLAS



Thierry VERSABEAU



David YVON

